

Laurent Echeverría
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

**FONDS DE DOTATION ESTIA
ESTIA
Technopole Izarbel
64210 BIDART**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon
64600 Anglet
Tél. : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71
l.echeverria@cleea.fr

Laurent Echeverría
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

Au Conseil d'Administration de l'Association FONDS DE DOTATION ESTIA

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDS DE DOTATION ESTIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{ER} Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon
64600 Anglet
Tél. : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71
l.echeverria@cleea.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

1E

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Anglet,
En trois exemplaires
Le 4 mars 2019
L. ECHEVERRIA
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		EXERCICE CLOS LE 31/12/2018		EXERCICE N-1	
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX	TOTAUX	
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT					
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, .					
FONDS COMMERCIAL (1)					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
AVANCES ET ACOMPTES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TERRAINS					
CONSTRUCTIONS					
INST. TECHNIQUES, MAT. & OUT. INDUSTRIELS					
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS					
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
TERRAINS					
CONSTRUCTIONS					
INST. TECHNIQUES, MAT & OUT. INDUSTRIELS					
AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES					
IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
PARTICIPATIONS	100,00		100,00	100,00	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.					
AUTRES TITRES IMMOBILISES					
PRETS					
PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES					
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES					
TOTAL	100,00		100,00	100,00	
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN COURS					
CREANCES (3)					
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES					
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	15.180,00		15.180,00	7.750,00	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
ACTIONS PROPRES					
AUTRES TITRES					
DISPONIBILITES	158.959,57		158.959,57	129.019,57	
COMPTES DE REGULARISAT.					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)					
TOTAL	174.139,57		174.139,57	136.769,57	
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES					
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					
ECART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL DE L'ACTIF	174.239,57		174.239,57	136.869,57	
(1) DONT DROIT AU BAIL					
(2) DONT A MOINS D'UN AN					
(3) DONT A PLUS D'UN AN					

IE

BILAN PASSIF

	AU 31/12/2018	EXERCICE N-1
PASSIF AVANT REPARTITION		
CAPITAUX PROPRES		
APPORTS	174.239,57	136.869,57
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL	174.239,57	136.869,57
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT		
TOTAL		
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL		
DETTES (1)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)		
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS		
PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS		
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES		
DETTES FISCALES & SOCIALES		
DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
COMPTES DE REGULARISATION (1)		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL DU PASSIF	174.239,57	136.869,57
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS		

1E

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2018	EXERCICE N-1
* PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :			
VENTES DE MARCHANDISES	*	*	*
PRODUCTION VENDUE	*	*	*
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, ...	*	*	*
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*	*	*
PRODUCTION STOCKEE	*	*	*
PRODUCTION IMMOBILISEE	*	*	*
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	*	*	*
REPRISES S/PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES	*	*	*
AUTRES PRODUITS	*	30.905,00	22.250,00
Q.P. DE DOTATIONS CONSOMPTIBLES VIRÉES AU COMPTE D	30.905,00	*	22.250,00
TOTAL	30.905,00	30.905,00	22.250,00
* CHARGES D'EXPLOITATION (2) :			
ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES	*	*	*
VARIATION DE STOCK	*	*	*
ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES	*	*	*
VARIATION DE STOCK	*	*	*
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	*	585,00	*
LOCATIONS MATERIELS	280,80	*	*
RECEPTIONS	304,20	*	*
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	*	*	*
SALAIRES ET TRAITEMENTS	*	*	*
CHARGES SOCIALES	*	*	*
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS	*	*	*
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS	*	*	*
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS	*	*	*
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.	*	*	*

LE

COMPT E D E RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2018	EXERCICE N-1
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.			
AUTRES CHARGES		30.320,00	22.250,00
AUTRES CONTRIBUTIONS	30.320,00		22.250,00
TOTAL		30.905,00	22.250,00
RESULTAT D'EXPLOITATION			
PRODUITS FINANCIERS :			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL.MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.			
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES			
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC			
TOTAL			
CHARGES FINANCIERES :			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES			
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.			
TOTAL			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			

1E

COMPT E D E R E S U L T A T (S U I T E)

	EXERCICE	AU 31/12/2018	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	*	*	*
PRODUITS EXCEPTIONNELS :	*	*	*
SUR OPERATIONS DE GESTION	*	*	*
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	*	*	*
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF. DE CHARGE	*	*	*
TOTAL	*	*	*
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	*	*	*
SUR OPERATIONS DE GESTION	*	*	*
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	*	*	*
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS	*	*	*
TOTAL	*	*	*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	*	*	*
PARTICIPATION DES SALARIES	*	*	*
IMPOTS SUR LES BENEFICES	*	*	*
TOTAL DES PRODUITS	*	30.905,00	22.250,00
TOTAL DES CHARGES	*	30.905,00	22.250,00
BENEFICE OU PERTE	*	*	*
Y COMPRIS :	*	*	*
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER	*	*	*
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER	*	*	*
(1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX. ANT.	*	*	*
(2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.	*	*	*
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES	*	*	*
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES	*	*	*

IE

FONDS DE DOTATION ESTIA

Exercice 2018

ANNEXE COMPTABLE

1° INFORMATIONS JOINTES A LA LIASSE FISCALE

a/ Dérogation aux prescriptions comptables

L'ensemble des documents faisant l'objet de la présente déclaration ne présente pas de dérogation à l'application des prescriptions comptables.

b/ Modification des méthodes d'évaluation et de présentation

Les modes et méthodes d'évaluation sont identiques à ceux pratiqués sur les exercices précédents et les comptes de l'exercice 2018, rapprochés de ceux de 2017 et tels qu'ils sont présentés, n'appellent pas d'observations particulières.

c/ Note relative au bilan (sans objet)

	<u>Amortissements</u>	<u>Durée</u>
- Immobilisations incorporelles		
* frais de recherche et de développement	linéaire	1 an
* logiciels informatiques	linéaire	2 à 4 ans
- Immobilisations corporelles		
* matériel informatique	linéaire	2 à 5 ans
* mobilier	linéaire	5 à 10 ans

La méthode prospective de découpage par composants a été retenue pour les immobilisations à valeur significative et plus précisément pour les constructions.

En l'absence d'immobilisations entrant dans ces critères, il n'y a pas eu sur l'année 2018 de découpage par composant.

En conséquence, le Fonds de dotation ESTIA a maintenu le calcul des amortissements sur la durée d'usage. Il n'existe cependant pas d'actif immobilisé.

2° AUTRES INFORMATIONS

a/ Autres informations relatives au bilan

1 – Produits à recevoir (inclus dans 2050 BZ)	15 180
* Diverses subventions d'exploitation à recevoir	0
* Subventions d'investissement à recevoir	0
* Versements Plateforme I-Raser Nov. Déc. restant à recevoir	15 180

2 – Charges à payer (incluses dans 2051 EA)	0
3 – Charges constatées d'avance (ligne CH 2050)	0
4 – Produits constatés d'avance (ligne EB 2051)	0

b/ Liste des filiales et participations

La Fondation ESTIA n'est pas concernée par cette disposition.

1E

RESSOURCES FONDS DE DOTATION ESTIA ANNEE 2018

Prénom	Nom	Ville	Montant	Date	Destinataire
Olivier	Bazil	Paris	6 000,00 €	12/01/2018	DPGE
Pierre	LARROQUE	Labastide Clairence	350,00 €	23/01/2018	DPGE
Kheops Sécurité		Hossegor	3 000,00 €	25/01/2018	DPGE
Bixente	Etcheaharreta	Paris	100,00 €	18/02/2018	DPGE
Ariette	Oçafraïn	Paris	300,00 €	19/02/2018	DPGE
Philippe	Balesco	Issy-les-Moulineaux	150,00 €	19/02/2018	DPGE
Jean	Laussucq Dhiriart	Paris-15E-Arrondissement	20,00 €	21/02/2018	DPGE
Agence Hoberena		St Jean de Luz	1 500,00 €	09/03/2018	DPGE
SARL Agour		Hélétte	6 000,00 €	09/03/2018	DPGE
Iraiser	Trop reversé	Janvier / Février	200,00 €	29/03/2018	DPGE
Christian	SABAROTS	Bassussarry Cedex	500,00 €	14/04/2018	DPGE
Julien	Lacaze	Toulouse	150,00 €	15/04/2018	ESTIA
Marie Josee	Telleria	Ascaïn	1 000,00 €	18/04/2018	DPGE
Anais	Bona	Londres	55,00 €	13/05/2018	ESTIA
Cédric	RELAVE	Rillieux-la-Pape	120,00 €	16/05/2018	ESTIA
Julie	Roblot	London	100,00 €	18/06/2018	DPGE
Martine	KERYHUEL	BAYONNE	50,00 €	27/08/2018	DPGE
FREDERIC	DE PELLEPORT	CIBOURE	1 000,00 €	05/11/2018	DPGE
Jean-Bernard	LARTIGUE	PARIS	3 000,00 €	09/11/2018	DPGE
NICOLE	ROUSSARIE	Saint-Pardoux la rivière	50,00 €	20/11/2018	ESTIA
Jean	Crespon	Paris	200,00 €	25/11/2018	DPGE
Jérôme	Labadie	Toulouse	200,00 €	28/11/2018	ESTIA
Matthieu	Chauchard	Labastide saint pierre	100,00 €	02/12/2018	ESTIA
Yoann	COLLIN-SUBIRON	BOIS COLOMBES	150,00 €	05/12/2018	ESTIA
Vincent	Couturas	Mouguerre	50,00 €	06/12/2018	ESTIA
Jean-Bernard	LARTIGUE	PARIS	900,00 €	06/12/2018	ESTIA
Philippe	Balesco	Issy-les-Moulineaux	500,00 €	09/12/2018	DPGE
Bernard	FOULON	Paris	6 000,00 €	11/12/2018	DPGE
Bernard	Dufau	Urrugne	1 000,00 €	11/12/2018	ESTIA
Bernard	Dufau	Urrugne	1 000,00 €	14/12/2018	DPGE
PATRICK	LUBY	LAHONCE	500,00 €	21/12/2018	ESTIA
Frédéric	Hatier	Helsinki	30,00 €	29/12/2018	ESTIA
Jean Pierre	Ozenne	Chantilly	500,00 €	31/12/2018	ESTIA
Jean	CURUTCHARY	Guéthary	1 500,00 €	14/08/2018	DPGE
CAPITAL HIGH TECH		Mérignac	7 500,00 €	18/12/2018	ESTIA
Jacques	GARAIALDE	Londres	12 000,00 €	18/12/2018	DPGE
Christian	TOULOUSE	Paris	3 000,00 €	20/12/2018	DPGE
Jean	CURUTCHARY	Guéthary	1 500,00 €	31/08/2018	DPGE
ENEDIS		Paris la Défense	5 000,00 €	31/12/2018	ESTIA
MD CONSEIL SARL		Paris	1 500,00 €	31/12/2018	ESTIA
LES PIERRES ATLANTIQUE		Lahonce	1 500,00 €	31/12/2018	DPGE
TOTAL GENERAL RESSOURCES			68 275,00 €		

EMPLOIS FONDS DE DOTATION ESTIA ANNEE 2018

Nom	Nom	Ville	Montant	Date	Objet
Association DPBGE		Paris	30 320,00 €	13/06/2018	Contribution
Pierre Oteiza		Paris	304,20 €	12/07/2018	Réception
Maison de la nouvelle Aquitaine		Paris	280,80 €	07/08/2018	Location
TOTAL GENERAL EMPLOIS			30 905,00 €		

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT DU FONDS DE DOTATION ESTIA ANNEE 2018

37 370,00 €